

# CSE MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE

61 rue Pierre Cazeneuve 31200 Toulouse

05 61 72 49 72

## REUNION DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 - 9h00 EN VISIO TEAMS

Présents :

- Elu Secrétaire et Trésorier « pro tempore » : Frédéric ROLLET
- Représentant de l'employeur : Nadège CARREL
- Invitée : Christine COMMINGES DELPECH

Excusée : Docteur BOURNAZEL

### CCST :

#### **1) Crise sanitaire et télétravail :**

Le protocole est validé à l'unanimité. Il rentre en application dès lundi 29 novembre.

#### **2) Point locaux :**

##### **NORD EST : PROJET DE BAIL AVEC LA VILLE DE BLAGNAC**

Un projet d'acquisition par la ville d'un plateau supplémentaire au 21 avenue d'Andromède est en cours. Il s'agit d'un plateau de 250m<sup>2</sup>. La livraison est prévue sur mi 2022.

Dans l'intervalle, le renouvellement est acté de la location dans le privé d'un bien en bail précaire de 90 m<sup>2</sup>, équipé : 1 salle de réunion, 2 bureaux. Ces locaux situés au 29 avenue d'Andromède viennent compléter ceux actuels

##### **MURET : PROJET DE REHABILITATION DU LOCAL APPARTENANT AU CD31**

Nous sommes actuellement hébergés dans des locaux appartenant au CD31. Le CD31 va prendre en charge le montage des déclarations administratives/autorisations d'urbanisme, les travaux d'accessibilité de l'entrée principale depuis la rue, les travaux d'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment et le système de chauffage/ventilation. Le service Assistante à la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) de la direction du patrimoine assistera la Mission Locale pour la réalisation des plans d'aménagement intérieur du bâtiment.

La ML31 va prendre en charge les travaux « d'aménagement » : cloisons, peintures, sols, sanitaires ...

Les travaux devraient démarrer fin 2022 s'il n'y a pas de difficultés rencontrées.

Nous devons libérer les locaux durant les travaux ; un relogement est à prévoir durant 9 à 12 mois minimum. La recherche de local temporaire est en cours.

En complément :

- Mise à disposition par le CD31 d'une annexe contiguë au bâtiment d'une superficie de 126m<sup>2</sup>
- Ce bâtiment, actuellement soumis au Code du travail, ne pourra pas être déclaré comme un établissement recevant du public. Les visiteurs pourront être accueillis dans ces bureaux non ERP s'ils sont accompagnés. Une réorganisation de l'espace entre les deux bâtiments est en cours (salle de convivialité et bureaux des chargés de projet ne recevant pas de public)

- Réhabilitation de ce local à la charge de la ML31

### **SIEGE Recherche de locaux pour déménager le siège social.**

Contexte : le siège de la Mission Locale est dans les mêmes locaux depuis 1990 alors que la taille de la structure a plus que triplé.

- ✓ Ces locaux sont très vieux, exigus et inadaptés (pas de salle de réunion, pas de salle de convivialité, de nombreux bureaux double ...).
- ✓ Ils ne permettent pas l'arrivée de 2 nouveaux salariés : 1 assistant informatique + 1 assistant.e RH
- ✓ Pas de parking

Recherche de nouveaux locaux depuis cet été.

Le siège va déménager dans des locaux OPALINK à Borderouge, local de bureaux dans lequel la Direction Territoriale de Pôle emploi vient d'emménager. Proximité rocade et métro à 3 km des locaux actuels. 500 m<sup>2</sup> environ de locaux à usage de bureaux situés au R+2.

Les plans d'aménagement du plateau ont été présentés en CSE. L'avis du CSE a été recueilli : ils ont été approuvés à l'unanimité.

### **3) Rapports d'incidents et suites données**

La ML n'est malheureusement pas à part du contexte de tensions sociales de la société. Nous avons eu plusieurs incidents avec des jeunes ces dernières semaines.

#### ***Incidents de l'antenne Ouest :***

Un premier incident a été présenté lors du dernier CSE. Une plainte a été déposée.

Un second incident a été rapporté (rapport d'incident), n'ayant pas donné lieu à un dépôt de plainte.

Un courrier d'exclusion a été signifié à chaque jeune.

La direction s'est déplacée avec la RRH pour rencontrer l'équipe. Un compte rendu a été réalisé. Il a été convenu avec l'équipe d'expérimenter la contractualisation du « poster sur les droits et devoirs ». Cette expérimentation donnera lieu à une évaluation pour une éventuelle généralisation.

#### ***Incident de l'antenne du Lauragais :***

L'incident est intervenu durant une période de congés du cadre. Un rapport d'incident a été réalisé : violences verbales et détérioration de matériel. Sa lecture a été réalisée lors du CSE. Un courrier d'exclusion de la ML a été signifié au jeune.

#### ***Incident de l'antenne du Comminges :***

Un rapport d'incident a été réalisé : violences verbales et écrites. Sa lecture a été réalisée lors du CSE. Un courrier d'exclusion de la GJ a été signifié au jeune. Les conseillers et le responsable se sont entretenus avec la directrice lors de sa venue sur l'antenne. Ils souhaitent attendre avant d'exclure le jeune de la Mission Locale car ils pensent que ce jeune a besoin d'être accompagné par le PAEJ a minima.

Au vu de la multiplication des incidents, le plan d'action en cours est le suivant :

- La procédure sera revue sur chacune des antennes avec le cadre pour s'assurer de sa bonne connaissance et maîtrise. La procédure est présentée à chaque nouvel entrant.
- Des places sont demandées tous les ans sur la formation « Gestion et prévention de l'agressivité et de la violence ». Cette formation fait partie de nos outils de prévention. Nous avons 8 places réservées en 2022. Depuis 2017, 22 salarié.e.s ont été formés sur cette action.
- Des séances d'analyses de pratiques avec PRISM et ARPADE continuent à être mobilisées

Les membres du CSE alertent les salarié.e.s sur le nécessaire respect des procédures d'alerte de la hiérarchie lors de la survenue de ce type d'incident. Il y a une responsabilité collective de prise en charge la plus rapide possible de ce type de situation.

#### **4) Information accident de trajet**

Torsion de la cheville sur une aspérité du trottoir alors que la personne sortait d'une réunion. Une semaine d'arrêt maladie a été prescrite.

#### **5) Questions diverses**

Clôture de la CCST à 10h21.

CE :

##### **1) Validation des PV**

PV du 27 mai 2021 validé.

Restent à valider le PV du 21 juillet et celui du 30 septembre.

##### **2) Application de l'avenant 65 au 14 octobre**

La mise en place de l'avenant a été achevée au 14 octobre. Les modifications ont été intégrées à la paie du mois d'octobre.

16 entretiens ont été réalisés. Les avenants ont été rédigés en conséquence. Tous les salarié-e-s ont été informés (visio power point et note de service) et individuellement pour les changements de dénomination des intitulés de poste.

##### **3) Revalorisation des indices professionnels de cotation 5 à 12 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Dans le cadre de la NAO nationale, une évolution du point passe de 4,58€ à 4,63€ et les salarié-e-s de cotation 5 à 12 vont bénéficier d'une augmentation de 15 points à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une note de service a été adressée aux salarié-e-s.

##### **4) Point d'étape sur la construction du Plan de compétences 2022**

La commission qui va statuer sur le financement des actions de formation présentées par l'ARML suite à la remontée des besoins aura lieu le 7 décembre. Nous serons informés suite à cette commission des places attribuées. La consultation sur le plan de développement des compétences 2022 aura lieu lors de la réunion du CSE en janvier 2022.

##### **5) Contrat collectif de santé et perspectives 2022**

Notre courtier nous a adressé l'évolution des tarifs : malgré une situation en 2021 à l'équilibre et malgré les demandes répétées de stabilisation des cotisations par la direction, il y aura en 2022 une augmentation de 1% des tarifs. Les salariés vont donc subir une augmentation de la cotisation de 1%.

Quand le nouveau CSE sera installé, nous pourrons réétudier de nouvelles propositions de mutuelles.

##### **6) Activité : point sur les évolutions 2022**

Le Président de la République a annoncé la création du Contrat d'Engagement. À compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, les jeunes qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi se verront proposer par les **Missions locales** ou par **Pôle emploi** :

- un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum ;
- avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).

- une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois – sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité qu'ils recevront – pour les jeunes qui en ont besoin, c'est-à-dire des jeunes sans ressources qui ne sont pas en mesure de suivre un accompagnement exigeant tout en subvenant à leurs besoins.

Tous les jeunes qui ont ou auront débuté un parcours en Garantie Jeunes, en amont de la mise en œuvre du Contrat Engagement Jeune, continueront de bénéficier de leurs accompagnements et de l'allocation de sécurisation financière dans les mêmes conditions pour toute la durée de leur engagement.

Nous sommes en attente d'informations sur la mise en œuvre concrète et son financement.

#### 7) Création de postes

Le Conseil d'Administration a validé la création de 8 postes de conseillers malgré l'absence de visibilité des financements à venir. Ces postes sont créés en lien avec le Plan #1jeune1solution.

8 postes de conseillers en CDI sont ouverts. Les entretiens auront lieu d'ici à la fin de l'année.

#### 8) Poste d'assistant.e administratif.ve au siège social

Un poste d'assistant.e administratif.ve est créé autour de la gestion administrative des dispositifs d'insertion. Compte tenu que ce poste est occupé par une salariée expérimentée et à ce jour en mission temporaire sur ce poste, le choix stratégique de la structure a été de pérenniser cette mission et renouveler sa confiance à cette salariée. Un poste d'assistant.e administratif.ve chargé.e d'accueil va de ce fait être ouvert sur l'antenne Nord Est.

#### 9) Jours de pont 2022

- 27 mai 2022
- 15 juillet 2022
- 31 octobre 2022
- 2 ponts libres

#### 10) Mouvement du personnel

151 salarié.e.s à ce jour. 2 conseillers numériques supplémentaires ont été recrutés. 1 conseiller numérique est en cours de recrutement. 1 mission REMOJEUNES a été confiée à un salarié sur le Nord EST qui a été remplacé le temps de la mission. Recrutement en cours en interne de 8 conseiller-ère-s en insertion en CDI. 13 conseiller-ère-s en insertion en CDD vont avoir leur contrat de travail prolongé.

#### 11) Questions diverses

Suite à la démission des membres du collège employés, toutes les fonctions reviennent à l'unique élu du CSE : Frédéric ROLLET. Il prend les fonctions de secrétaire et de trésorier le temps de la mise en place du CSE. Le relai a été pris sur les œuvres sociales et les chèques KADEOS ont été commandés. Les prestations à la carte sont versées.

Les élections professionnelles partielles sont en cours. Le premier tour sera clôturé le 25 novembre à 16h. S'il y a un deuxième tour, il sera clôturé le 9 décembre à 16h.

Fin du CSE à 11H20

Frédéric ROLLET

Secrétaire et trésorier «pro tempore»

